

# BREVET PROFESSIONNEL CHARPENTIER BOIS

SESSION .....

**EPREUVE E.3**  
**MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER**

**Sous-Epreuve E.32** **UNITE U.32**  
**ORGANISATION ET SUIVI D'UNE MISE EN ŒUVRE**  
**SUR CHANTIER**

Coefficient : 3

**CAHIER DES CHARGES**  
**DU RAPPORT D'ACTIVITES**

<b>NOM ET PRENOM DU CANDIDAT</b>

<b>CENTRE DE FORMATION</b>

## CAHIER DES CHARGES

### Présentation de la réalisation et du suivi des ouvrages effectués en entreprise

#### 1. Structuration du rapport d'activités

Un seul rapport relié de 30 pages maximum, saisi ou manuscrit doit être présenté et réalisé à titre individuel par le candidat. Le contenu porte sur les activités professionnelles (**mise en œuvre sur chantier**) exercées au cours de sa formation. Le rapport est organisé en trois parties :

- A. L'entreprise et son environnement : aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.
- B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
- B2. Compte rendu des activités mises en œuvre, organisée et animée par le candidat.

Ce rapport sera composé de la façon suivante :

- 1 page de garde : nom du candidat, intitulé et session de l'examen, nom de l'entreprise et du centre de formation,
- 1 sommaire : titres, chapitres ou parties et n° des pages,
- 4 chapitres :
  - a) aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise,
  - b) inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise,
  - c) compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisée et animée par le candidat,
  - d) annexes.

#### ↳ 1<sup>ère</sup> partie A : Aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.

1 à 2 pages.

Le candidat résume de manière concise l'activité et l'organisation fonctionnelle de l'entreprise.

#### ↳ 2<sup>ème</sup> partie B1 : Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise

6 à 7 pages maximum.

Le candidat résume **l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies** pendant la dernière année de formation du point de vue :

- des situations vécues (situations de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés...),
- des moyens techniques mis en œuvre (moyens et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de fabrication, de mise en œuvre...).

#### ↳ 3<sup>ème</sup> partie B2 : Compte rendu de réalisation d'ouvrages mis en œuvre sur chantier organisée et animée par le candidat

12 à 15 pages maximum.

Dans cette partie, le candidat présente **l'organisation et le déroulement de la réalisation de deux situations de mise en œuvre sur chantier**, auxquels il a participé au sein d'une équipe, pendant sa formation, et au cours desquels il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités :

⇒ une situation de **chantier en neuf**,

⇒ une situation de **chantier en restauration**, rénovation qui mettra en évidence les activités de diagnostic de l'existant et d'intervention en sous-œuvre.

Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera, pour **chacune des deux situations** précitées, les aspects :

- organisationnel (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets...),
- gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...),
- gestion de la sécurité (analyse des risques, application du P.P.S.P.S., consignes de sécurité...),
- gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...),
- relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier...),
- formatif (formation de personnel moins qualifié, démonstration de technique, de savoir-faire...).

Ministère de l'éducation nationale  
**Contrôle en cours de formation - Epreuve ponctuelle**

↳ **Annexe relative à l'ouvrage réalisé**

6 pages maximum.

Le candidat, pour justifier la description et restituer le contexte de l'ouvrage réalisé, complète son rapport d'activités avec différents documents : plans, coupes, dessins de détail, croquis, implantation, fiches techniques...

**2. Remise du rapport d'activités :**

Le rapport d'activités sera mis à disposition des membres du jury selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens, huit jours avant la date de l'évaluation.

**3. La présentation orale du rapport :**

Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (ordinateur, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

**Nota :** *En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.*

↳ **Le jury d'interrogation :**

Il sera composé d'au moins de deux professeurs d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

↳ **Le déroulement de l'exposé et de l'entretien :**

Durée **40 minutes**.

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, a une durée maximale de **20 minutes**. Il sera suivi de **20 minutes** d'interrogation (entretien) par le jury.

Exposé du compte-rendu :

Durée **20 minutes**.

- Exposé de la partie A : durée 5 minutes. Le candidat présente l'entreprise et son environnement.
- Exposé de la partie B : durée 15 minutes. Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et de suivi de la réalisation d'un ouvrage (mise en œuvre sur chantier).

Entretien avec le jury :

Durée **20 minutes**.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les solutions techniques, les mesures de prévention et les activités de suivi de la réalisation d'un ouvrage (mise en œuvre sur chantier) choisies par le candidat pour leur pertinence.

**4. Remarques :**

Cette présentation du rapport d'activités doit permettre de vérifier par l'intermédiaire de la description, de la véracité de chaque activité développée de :

- l'appropriation des contenus développées sur le lieu de formation (entreprise),
- l'esprit de synthèse et d'analyse du candidat,
- l'implication effective du candidat à travers les différents travaux énoncés.